

## **Compte rendu du conseil municipal**

### **Séance du 18 mars 2003**

Sont présents tous les conseillers municipaux à l'exception de Pascale Dard qui a donné procuration à Colette Henriet pour toutes les délibérations qui interviendront au cours de la séance.

Claude Crance propose d'en assurer le secrétariat.

#### **Information :**

● **Abattage de trois arbres devant le Centre de vie pour préparer le chantier d'aménagement d'une plate-forme d'arrêt des bus :**

Il est demandé à la société Vert-Tiges de procéder à l'abattage de trois arbres situés dans la partie droite de la pelouse. Les fûts seront débités sur place.

● **Eau :** l'analyse du 20 février est bonne. L'indice de turbidité de 0,3 ntu est très satisfaisant. Toutefois, elle reste un peu trop javellisée.

● **Financer, avec d'autres communes, un local pour les bouilleurs de cru :** Demande de Monsieur Cottin, représentant du **syndicat intercommunal des bouilleurs de cru** : un projet d'atelier de distillation et de pressage des pommes est envisagé pour un devis de 34 863 €. Le syndicat intercommunal demande une participation de 30 à 500 €, suivant les possibilités des communes. Un dossier à disposition présente les objectifs de l'association : incitation à l'entretien des vergers, développement d'anciennes variétés de pommes, etc.

● **Budget du SICA voté à Auxon le 3 mars 2003 pour un montant de**

128 300 € en fonctionnement

et de

183 384 € en investissement.

Seront financés :

- l'ensemble des études en vue de travaux sur les cours d'eau et en particulier à Noironte, où il s'agit de limiter les risques et les dégâts des crues,
- des travaux d'entretien sur la Lanterne et les fossés (ceux du secteur de Jéricho par exemple). Ces travaux bénéficieront d'une subvention du Département. Ils seront réalisés par le biais des chantiers départementaux d'insertion.
- une série d'événements culturels : le tournoi de tennis du canton d'Audeux, un tournoi de football, une fête de la musique, et une éventuelle coordination des CLSH.
- certains travaux de réhabilitation du petit patrimoine. Dans ce cadre, le Maire a rencontré les responsables des chantiers départementaux d'insertion pour envisager une série de travaux d'entretien ou de réhabilitation : réparation des fontaines, réparation du mur du cimetière, réparation du réservoir d'eau situé dans la forêt côté Noironte et du réservoir d'eau situé près de l'ancienne bascule. Si le budget s'avère supérieur à 10 000 €, une participation de la Région est possible.

**Un bilan du Relais assistantes maternelles** a été présenté par sa responsable, Annie Dubois : il est positif. Pour Chaucenne, Annie Dubois relève 21 contacts d'assistantes maternelles ayant eu recours à ses ressources d'information et de conseil. Le véhicule relais devrait permettre à ce service de se développer en direction des villages qui n'ont pas eu de possibilité d'accueil pour cette première période de lancement.

Une proposition du Maire de Champvans les Moulins visant la **création d'un poste de garde-champêtre intercommunal** a été présentée aux délégués.

**OPAH :** l'opération entre dans sa troisième et dernière année avec 70% des objectifs réalisés. C'est dans ce cadre que la Commune a demandé l'étude d'un plan (gratuit) de réhabilitation du bâtiment de mairie.

● **Route de la Maguyotte et route des Planches** : un diagnostic/chiffrage a été demandé à l'Équipement. Un premier examen montrerait la qualité des structures profondes, construites à la manière des anciennes routes. Il s'agit de ne pas se décourager par les apparences et de travailler le dossier.

● **Travaux sur les canalisations d'eau** : les travaux de mise en conformité des canalisations d'eau sous la RD 8 se poursuivent, avec en supplément la mise en place d'une vanne de purge au triangle des Varennes. Des coupures non prévues ont été nécessaires. L'information aux habitants est faite.

● **Signature d'une convention entre la Commune et les habitants de la Vigne Rochet**. Le Maire indique que les contraintes techniques obligent à installer des réducteurs de pression pour chaque branchement individuel. Il propose de les installer sur terrains privés du secteur de la Vigne Rochet au plus près du domaine public, leur entretien et celui des canalisations au-delà des réducteurs, incombant à chaque propriétaire.

● **Travaux Grande rue** : l'entreprise Climent sous-traite la réalisation des caniveaux depuis la maison de Louis Vougnon jusqu'à la maison Cusenier. Il n'y aura donc plus de seuil à risque devant l'Eglise. La fontaine de Mollans sera par contre légèrement "enterrée".  
Le lampadaire installé par l'entreprise Voirin sur l'emplacement de l'ancien transformateur EDF, terrain appartenant à Monsieur Da Mota, devra être déplacé sur terrain communal.  
La réalisation des trottoirs et des caniveaux devrait se faire dans les semaines qui viennent. Seront réalisés ensuite : l'enrobé, la plate-forme des bus et le déplacement du coffret-compteur du Centre de vie.

● **Réunion d'information sur l'Aide départementale personnalisée d'autonomie (ADPA)** :  
A l'invitation du CCAS, Mesdames VERMA et VUATTOUX, responsables administratives et médicales du service pour le secteur de Besançon, ont présenté les étapes pour l'instruction des demandes d'APA à domicile, les conditions requises pour l'obtenir et le bilan d'une année de fonctionnement.

L'analyse de la notion de "perte d'autonomie" et le classement sur la grille AGIR en 4 échelons, permettra de mieux appréhender les personnes susceptibles d'être aidées.

90% des plans d'aide personnalisée présentés par les équipes aux demandeurs portent essentiellement sur l'aide à domicile. Les équipements viennent en deuxième position. On peut demander une aide à domicile à un prestataire de service, (AMAD ou ADMR), un particulier de gré à gré, ou un descendant.

Des journées de formation pour les "aidants naturels" sont organisées.

Un "Site à la vie autonome" est un département de la DDASS qui peut conseiller et aider toute personne handicapée.

Le Conseil général a reçu 7 000 demandes d'APA en 2002, dont 5 000 d'APA à domicile et 2 000 en structure institutionnelle. 3 400 demandes ont été acceptées à ce jour.

19 millions d'euros sont prévus pour le budget global de l'ADPA 2003.

Les nouvelles dispositions législatives seront très restrictives pour les nouveaux demandeurs : elles feront faire une économie de 12 % au Conseil général.

● **SIVOM : participation des communes du RPI au budget 2003** :

Budget détaillé consultable en mairie. Il sera de 11 669,78 € pour Chauenne, 10 011,46 € pour Audeux et 33 024 € pour Noironte. La participation annuelle relative au CLSH sera de 1 972 € pour Chauenne, 3 362 € pour Audeux et de 7 060 € pour Noironte.

Une étude de faisabilité du CLSH d'été à Chauenne est en cours.

Son coût de fonctionnement est évalué à 3 303 € pour l'ensemble des trois communes du RPI.

● **Collecte du tri par SITA Centre Est** :

Des ajustements d'organisation ont été confirmés par la société : le passage après 8 h est confirmé, l'autorisation d'entrer sur le domaine privé quand c'est indispensable pour retourner le

camion-benne. Une information aux habitants des Bois de Chauenne a été faite pour les inviter à regrouper leurs bacs de tri comme pour les bacs habituels des OM.

Est confirmée la demande aux usagers d'enlever les bouchons des bouteilles plastiques, de rincer les briques de lait et autres. En cas d'hésitation, mettre les déchets dans le bac à ordures traditionnel.

● **Ecocertification des forêts de la Commune :**

L'Association départementale des communes forestières propose aux propriétaires publics et privés d'adhérer à la certification PEFC. Il s'agit de participer à la gestion durable de nos forêts et de pouvoir commercialiser les bois sous le label PEFC. La charte d'adhésion et les clauses de conformité sont consultables en mairie.

● **Formation aux premiers secours pour une employée communale :**

Le maire a proposé aux employés communaux de participer à la formation organisée par le CCAS. Madame Charvet a répondu favorablement. Le coût du stage, 50 € sera partagé en parts égales entre la Commune et Mme Charvet.

● **Projet d'acquisition du terrain Joyandet de 80 ares pour l'extension des lagunes :**

Le coût global d'acquisition de la parcelle est de l'ordre de 5 240 € auxquels s'ajouteront le déplacement de clôture et les frais de géomètre.

## **Délibérations**

● **Logement communal n°4 :**

L'état des lieux effectué par l'AIVS mandatée par la Commune a constaté des dégradations. Le montant hors taxes de la remise en état s'élève à 469,93 €. Le Conseil municipal décide cette remise en état aux frais du locataire sortant. La Commune prend en charge la part liée à la vétusté.

Vote pour à l'unanimité.

● **Dans le cadre de l'amélioration du réseau d'eau du secteur de la Vigne Rochet**, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec chaque propriétaire de branchement d'eau, ainsi qu'une convention avec le GAEC pour passage sur terrain privé.

Vote pour à l'unanimité.

● **Dans le cadre des travaux de la grande rue**, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 intégrant les travaux nécessaires à la mise en place de l'éclairage public, faisant passer le marché de 178 385,90 € HT à 185 331,50 € HT, soit 221 656 € TTC.

Vote pour à l'unanimité.

● **Le Conseil municipal fixe les tarifs horaires de la halte-garderie :**

Habitants de Chauenne :

Premier enfant : 1,52 €,

Deuxième enfant et suivants : 1,45 €

Non résidents :

Premier enfant : 1,83 €,

Deuxième enfant et suivants : 1,75 €

● **Coût d'un élève scolarisé à Chauenne : il s'élève à 322,32 €.**

Le Maire ayant présenté les comptes relatifs à ce poste propose de les accepter.

Un titre de recette sera émis pour chaque élève scolarisé rattaché à Chauenne et non domicilié sur une commune du RPI.

Vote pour à l'unanimité.

● A la suite des travaux dans le lotissement des Bois de Chaucenne, une borne compteur a été endommagée. L'entreprise STD a procédé à son remplacement et la Commune a fourni le coffret compteur. Un titre de recette sera émis pour un montant de 300,84 €.

Vote pour à l'unanimité.

● **Protection rapprochée du captage d'eau et déconsignation de la somme versée pour l'expropriation du terrain de M. Joyandet :**

Monsieur Joyandet sollicitant une déconsignation de la somme versée, soit 268,84 €, Le Conseil municipal accepte et autorise le Maire à signer les pièces relatives au dossier.

Vote pour à l'unanimité.

● **Achat de terrain à Monsieur Joyandet** (parcelle ZA 189 pour partie) en vue de l'extension des lagunes :

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les pièces et les actes afférents au dossier.

Vote pour à l'unanimité.

● **Formation sécurité :** Le Maire propose la formation aux premiers secours organisée par le CCAS à une employée communale. La Commune remboursera le montant de 25 € au CCAS, correspondant au coût de la formation. L'employée participera pour le tarif de 25 €.

Vote pour à l'unanimité.

● **Adhésion à l'association pour l'écocertification forestière comtoise.**

Vote pour à l'unanimité.

● **Compte administratif 2002 - Affectation du résultat - Budget eau et assainissement**

Le Conseil municipal vote le compte de gestion 2002 de Monsieur le Trésorier (percepteur), vote le compte administratif 2002, constate la régularité et la concordance des deux documents, constate le résultat cumulé de 57 060 €, décide d'affecter 51 358,97 € en investissement et reporter 5 701 € en fonctionnement.

Vote pour à l'unanimité.

● **Compte administratif et compte de gestion 2002 - Affectation du résultat - Budget principal :**

Le Conseil municipal vote le compte de gestion de 2002 de Monsieur le Trésorier, vote le compte administratif 2002, constate la régularité et la concordance des deux documents, constate un résultat cumulé de 175 235,81 €, décide d'affecter 154 731,63 € en investissement et de reporter 21 692,59 € en fonctionnement.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.